

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 9 septembre 2020

Présents : M Marcel **JACQUIN**, Maire, Président

MM Mara **PHILIP**, Jacques **ROLLAND**, Marie-Odile **ROUSSELET**, Daniel **DALLERY**, Gisèle **PLAZA**, Jean-Louis **GREAU**, Corinne **DRUHET**, Sylvain **BOUVIER**, Maryline **JAMES**, Fabrice **MONNERY**, Sandrine **RAVET**, Rémy **BARGE**, Karine **MARTIN** et Sébastien **GUILLON**

Excusé :

Procuration :

Secrétaire : Gisèle **PLAZA**

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 juillet 2020 est approuvé.

Délibération N°78 : Remboursement frais de formation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge des frais pour deux agents pour la somme de 500€ dans le cadre d'une formation personnelle, comme il existe un lien étroit avec l'emploi occupé (budget annexe centre aquatique).

Délibération N°79 : Extension et réaménagement des vestiaires du stade DONZE - Marché de travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, prend acte du choix des entreprises et autorise Monsieur le Maire à signer avec les entreprises les marchés, pour un montant total de 642 967,75 € HT :

Lot 01 – Désamiantage	JUILLARD	6 996,50 € HT
Lot 02 – Terrassement – VRD – Espaces verts	PERRIOL	111 712,00 € HT
Lot 03 – Démolition – Gros œuvre	TORNARE	141 682,96 € HT
Lot 04 – Charpente bois – Couverture tuiles	HUGONNARD	73 421,00 € HT
Lot 05 – Revêtement de façades	ALLOIN	11 296,80 € HT
Lot 06 – Menuiseries extérieures alu – Métallerie	MSR/ACCORD ALU	69 766,80 € HT
Lot 07 – Menuiseries intérieures bois	MAC	37 850,00 € HT
Lot 08 – Plâtrerie – Peinture – Plafonds suspendus	BUGEY PEINTURE	75 221,69 € HT
Lot 09 – Carrelage – Faïence	AL'L FLOR	55 000,00 € HT
Lot 10 – Electricité	CASELLA	60 020,00 € HT
Lot 11 – Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaire	reconsultation	

Les travaux débiteront dans 1 mois ½ pour une durée d'un an.

Délibération N°80 : Fourniture et installation de tribunes télescopiques et sièges au Centre International de Rencontres à Saint-Vulbas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du choix de l'entreprise HUSSON et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant pour un montant de 319 400,00 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°81 : Réfection de chaussée et trottoirs à Saint-Vulbas, route de Blyes, rue Claires Fontaines et route de Port Galland

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du choix de l'entreprise PERRIER TP et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant pour un montant de 226 957,50 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°82 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n°2020/16 du 31/07/2020 : Monsieur le Maire accepte l'indemnité du sinistre survenu au Clos Belle Hélène sur les boîtes aux lettres et autorise l'encaissement du chèque de remboursement de Groupama pour un montant de 3 312.00 euros.
- Décision n°2020/17 du 26/08/2020 : Monsieur le Maire accepte les remboursements d'EDF suite au changement de contrat gaz et autorise l'encaissement des chèques de remboursement pour un montant de 6 845.71 euros sur le budget du CIR et 2 214.51 euros sur le budget communal pour l'école.
- Décision n°2020/18 du 8/09/2020 : Après publicité et mise en concurrence, les travaux de rénovation de toiture au 445 rue Philibert le Beau à St Vulbas - Partie 1 Haute et Partie 2 basse ont été confiés à l'entreprise GIRAUD pour un montant total de 35 685,70 € HT

Délibération N°83 : Acquisition parcelle cadastrée section B n°360 - Propriété CLOTA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section B n° 360, attenante à un ensemble immobilier de la commune, d'une contenance d'environ 230 m², sise en zone UB, rue Claires Fontaines, propriété CLOTA, au prix de 171 000,00 €, honoraires non compris, que la commune prendra à sa charge les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°84 : Acquisition parcelles cadastrées section B n° 467 pour partie, 469, 471, 472, 473, 475, 476, 477 et 482 - Propriété MORJARET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées section B n° 467 pour partie, 469, 471, 472, 473, 475, 476, 477 et 482, d'une contenance d'environ 3 hectares, sises en zone N, « Aux Grands prés », propriété MORJARET, au prix de 3 €/m²., honoraires non compris, que la commune prendra à sa charge les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°85 : Loyer studio meublé au Clos Belle Hélène

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de fixer temporairement le loyer du studio à 150 € destiné à un agent en contrat d'apprentissage et autorise Monsieur le Maire à établir et signer le bail correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°86 : Autorisation d'encaissement de chèque de remboursement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser sur le budget communal, un chèque de 540,00 € de l'entreprise ECO ENERGIE, pour l'isolation des combles au 966 rue Claires Fontaines, émis au nom de la commune de Saint Vulbas, au compte 7788.

Informations :

- **Les activités sportives et culturelles ont redémarré : Chaque association est soumise à un protocole sanitaire, notamment pour la traçabilité de l'utilisation des salles.**
- **La fibre optique est prévue pour 2023, avec début des travaux en 2021. Fabrice Monnery demande s'il n'est pas possible d'accélérer les choses pour Marcilleux et Les Gaboureaux. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas possible, puisque seul le SIEA a la compétence.**

La séance est levée à 21h15.

La prochaine séance est fixée au 23 octobre 2020.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 10 septembre 2020

Le Maire,



Marcel JACQUIN